

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 110 (1996)

Heft: 1

Artikel: Armorial des Consuls de la Nation Belge à l'Université de Dole (1651-1666)

Autor: Rousseau, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745584>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armorial des Consuls de la Nation Belge à l'Université de Dole (1651–1666)

JEAN ROUSSEAU

- I. L'université de Dole: bref rappel historique
- II. Structuration de la Nation Belge au sein de l'Université
- III. Le document contenant l'armorial
- IV. L'armorial des consuls

I. L'université de Dole: bref rappel historique

En 1421, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, obtient une bulle du pape Martin V l'autorisant à créer une université à Dole, ville qui est aussi le siège du Parlement du Comté de Bourgogne. L'université ouvrira ses portes en juillet 1424, «en présence d'une immense foule et d'une nombreuse jeunesse des deux Bourgognes, de Suisse, d'Allemagne et des Pays-Bas, qui était venue pour en suivre les cours». Elle fut bientôt dotée (dès 1437) de toutes les facultés: «Théologie, droit canon, droit civil, médecine, humanités et rhétorique, philosophie et langues anciennes. Ruinée lors du sac de la ville par les troupes françaises de Louis XI, en 1478, elle retrouvera son éclat d'origine avec l'empereur Charles-Quint qui ordonnait, en 1531, entre autres dispositions, que les gradués à Dole seraient préférés et favorisés pour les affaires et bénéfices des pays de Bourgogne et Charollais.»¹

Son évolution ultérieure sera marquée, plutôt négativement, par deux éléments: d'une part sa mise sous surveillance par Philippe II et les tenants de la Contre-Réforme (autoritarisme concernant les désignations du recteur et des professeurs) et d'autre part sa spécialisation dans l'enseignement juridique (droit civil et droit canon) accompagnée d'un abandon relatif des autres facultés.²

En sens inverse, les ordonnances qui interdisaient aux sujets du Roi Catholique d'étudier en d'autres universités que celles du royaume (Louvain et Dole) expliquaient

l'affluence d'étudiants néerlandais catholiques, futurs juristes, d'autant plus respectueux des règles de leur gouvernement qu'ils étaient soucieux de leur carrière. D'ailleurs, pour ces jeunes néerlandais catholiques, «l'Université de Dole fonctionnait indubitablement comme une institution de fin d'études universitaires où ils allaient chercher leur grade».³ Ils revinrent donc encore en force après les dix années de «peste et de guerre» (1636–1646) qui s'étaient abattues sur le Comté de Bourgogne, si bien que, au beau milieu du siècle, ils étaient assez nombreux pour que l'idée leur vînt de s'ériger en Nation»,⁴ c'est-à-dire de constituer un regroupement organisé d'étudiants d'une même nationalité.

II. Structuration de la Nation Belge à l'université de Dole

Dans les derniers mois de l'année 1651, la «Nation Belge» se structure et se dote de statuts. Selon les statuts, tout nouvel étudiant, à condition d'être catholique et originaire des Pays-Bas (mais en raison des liens dynastiques qui unissaient alors l'Empire à l'Espagne, les Allemands seront admis) doit solliciter son inscription sur les registres de l'illustre nation flamande. C'est ainsi que pour la période 1651–1674, pas moins de quatre cent septante trois (473) immatriculations seront consignées dans l'Album inclytae nationis belgicae. L'immatriculation devait s'accompagner du paiement d'un droit d'entrée fixé à un daldre (ou talre) ou un patagon.⁵ Les étudiants nobles pouvaient donner davantage, privilège dont ils n'abusèrent pas... Une très forte proportion d'anciens étudiants de Louvain se trouvait parmi ces immatriculés: en effet, lorsque l'étudiant entreprenait le voyage en Franche-Comté, le cours de ses études était déjà très avancé à Louvain et son séjour à Dole était de durée très variable (de quelques semaines à deux ans

environ). La provenance géographique de ces étudiants concernait les villes suivantes: Bruxelles, Gand, Anvers, Bruges, Malines, Ruremonde. Le recrutement était de caractère fortement élitiste nobiliaire ou au moins patricien. Parmi ces nombreux patronymes de puissantes familles néerlandaises, certains seront portés par des descendants de Comtois (Bouhelier, Chifflet, Bouton...) récemment installés aux Pays-Bas et on remarquera particulièrement celui de Jérôme de Gaulle (consul en 1661) de la même souche familiale que le célèbre général, naguère président de la République Française.⁶

A la tête de la «Nation» était placé un «magistrat» électif, sorte de conseil composé d'un consul, de deux assistants et d'un questeur. Le magistrat avait pour mission de veiller à la réalisation d'objectifs très concrets: maintenir la paix au sein de la Nation, assurer le prêt des livres de sa bibliothèque ou de vêtements (toge et bonnet) revêtus lors de la remise des diplômes, régler les obsèques des étudiants décédés en cours d'études...

En signe d'autorité, le «consul» (qui, après 1661, fut appelé «préfet», sans raison connue à ce changement) portait autour du cou une chaîne avec l'insigne de la Nation: un lion d'or, le LEO BELGICUS.



III. Le document contenant l'armorial

Ce document connu sous l'appellation d'«Album inclytæ nationis belgicæ» a fait l'objet d'une publication fort exhaustive à l'exception toutefois de la reproduction des armoiries coloriées des consuls. On peut y trouver des informations précises concernant: l'origine géographique, les titres nobiliaires énoncés, la date d'inscription à l'université de Louvain... pour chaque étudiant immatriculé (chaque immatriculation étant affectée d'un numéro d'ordre).

Le manuscrit de l'Album est conservé, depuis toujours, à la Bibliothèque Municipale de Dole. C'est un volume de 251 pages, en feuillets de papier ou de parchemin, avec reliure en maroquin ornée de filets et de fleurons d'or. Dans les premiers feuillets on trouve l'emblème de la Nation et ses statuts (Fig. 1). L'Album proprement dit (feuillets 9 à 120) consiste en une succession de liste de «magistrats» et d'immatriculés. Septante (70) «magistrats» se succèdent de 1651 à 1674 (au rythme-théorique d'un par trimestre) et l'on a dénombré 473 inscriptions.

Vingt-quatre consuls de la Nation Belge ont leurs armoiries peintes sur des feuillets de parchemin (f. 121 à 129), suivant en cela, paraît-il, l'usage des nations universitaires établies en France.

Enfin, le registre se termine par le texte d'un bail passé par la Nation Belge pour un local qui servait tant à la tenue de ses séances qu'au dépôt de son mobilier et de ses archives. De manière générale, cet «Album» ne contient aucune information d'ordre généalogique.

IV. L'armorial des Consuls

Cet armorial s'étend sur quelques feuillets de parchemin insérés dans l'Album. Rien ne permet d'en identifier le ou les auteurs: tout au plus pourrait-on suggérer qu'il y avait peut-être parmi les étudiants flamands quelques descendants directs d'artistes de grand renom qui auraient hérité d'un certain savoir-faire en la matière...

Fig. 1 «Leo belgicus»: Emblème de la Nation Belge à l'Université de Dole.

Les armoiries représentées sont celles des consuls (ou «préfets») qui se succèdent jusqu'au «magistrat» de Petrus Franciscus BOUTON qui commençait en juin 1666. De nouveaux préparatifs de guerre s'effectuaient qui devaient aboutir au siège de Dole par les troupes françaises en février 1668. Si la représentation des armoiries cessa alors définitivement, la mise en place des «magistrats» et les immatriculations perdurèrent jusqu'en 1674, date de la ca-

pitulation de Dole qui entraînait la disparition quasi-immédiate de la «Nation Belge», les sujets des Pays-Bas Espagnols n'étant pas autorisés à poursuivre leurs études ailleurs que dans les universités soumises à la souveraineté du Roi Catholique.

Cette représentation des armoiries des consuls qui se succèdent de 1651 à 1666 ne va pas sans quelques lacunes: la principale interruption concerne les années 1659 et 1660.

N° d'ordre du Magistrat	Date de début du Magistrat	Prénom(s) et nom du consul	Armoiries Références à RIETSTAP
Folio 121 recto			
1	oct. 1651	Petrus Franciscus de HEREDIA	I, 933
2	janv. 1652	Theodorus van UFFELE	pas dans Rietstap
3	avr. 1652	Zacharia E. de NOBELAER	II, 320
4	juil. 1652	Jacobus Ph. van der BEKEN	I, 154 pour les quartiers 1 et 4; les quartiers 2 et 3 montrent l'écusson de la famille HOVYNES. (ci-après)
5	oct. 1652	Jacobus Le Roy	II, 625. (endommagées)
6	août 1653	Philippus E. CHIFFLET	I, 148
Folio 122 recto			
7	déc. 1653	Gérardus ROLL	II, 595 pour les quartiers 2 et 3; les quartiers 1 et 4 présentent un rouleau de papier sur champ de gueules
8	juil. 1654	Carolus HOVYNE (HOUINES)	I, 997 pour quartiers 1 et 4; les quartiers 2 et 3 montrent un lion d'argent ram- pant sur champ d'azur
9	nov. 1654	Franciscus I. RICARDT	II, 563-564
10	mars 1655	Ferdinandus ROOSE	II, 602
12	déc. 1655	Petrus de BRECHT	I, 290
Folio 123 recto (Fig. 2)			
16	mai 1658	Cornelius DANEELS	I, 509 pour 1 et 4 et pour 2 et 3, l'écus- son des HOVINES (ci-dessus)
26	nov. 1660	R. Leonardus van der NOOT	II, 324 et IV, 267
27	fév. 1661	Michael B. WEYMS de OPHEM	II, 1081
28	mai 1661	Hieronimus DE GAULLE	II, 749
Folio 124 recto			
29	nov. 1661	Joannes Baptista PROOST	II, 493
32	nov. 1662	Jacobus Franciscus LERNUTIUS	II, 54
33	fév. 1663	Ferdinandus van der NOOT	II, 324 et IV, 267
Folio 124 verso			
35	sept. 1663	Joannes Baptista de MEY	II, 215
Folio 125 recto (Fig. 3)			
34	mai 1663	Fredericus E. de SYCHINGEN	II, 773
36	janv. 1664	Albertus van GINDERTAELEN	I, 771
37	mars 1664	Joannes Fr. a SANTA CRUCE	II, 669
41	juin 1666	Petrus Franciscus BOUTON	pas dans Rietstap, mais voir J. et L. GAUTHIER: Armorial de Franche- Comté
Folio x			
38	mai 1664	Hiacynthus de LANNOY	

Le choix de cette présentation par folios s'explique par la présence des illustrations correspondantes.



Fig. 2 Armoiries des Consuls Daneels – Vandernoot – Weyms de Ophem – de Gaule (mai 1658 – mai 1661), Folio 123 recto.

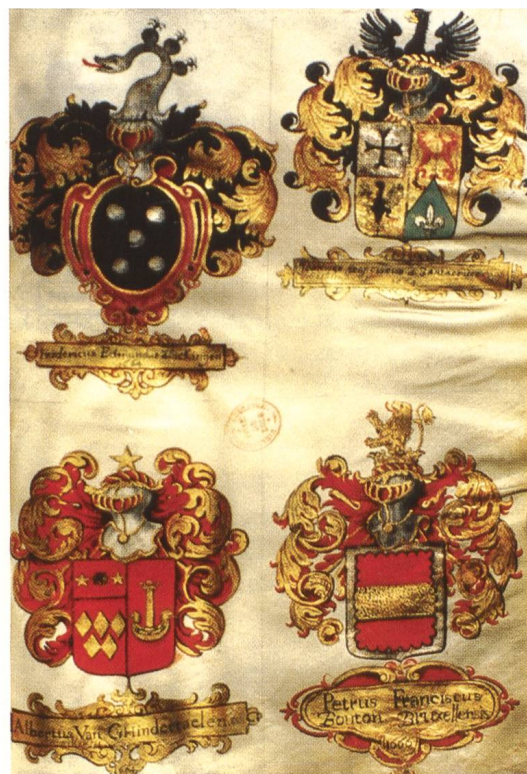


Fig. 3 Armoiries des Consuls Sychingen – a Santa Cruce – van Ghindertaelen – Bouton (mai 1663 – juin 1666), Folio 125 recto.

Notes

¹ Alphonse ROUSSET: «Dictionnaire géographique et historique des communes de la Franche-Comté», réédition Paris 1969.

² Lucien FEBVRE: «Philippe II et la Franche-Comté», réédition Paris 1970, pp. 372–379.

³ Willem FRIJHOFF: «L'album inclytæ nationis belgicæ de l'Université de Dole en Franche-Comté, 1651–1674». LIAS V (1978) I.

⁴ Emile LONGIN: «La nation flamande à l'Université de Dole, 1651–1674». Vesoul 1892.

⁵ Jean ROUSSEAU: «La Monnaie en Comté, 1494–1694». Les deux Colombes, éditeur. 1994.

⁶ L'amateur éclairé de belles lettres et d'art aura remarqué les patronymes suivants:

- DE HEREDIA, homonymie avec le poète parnassien né à Cuba en 1842.

- RUBENS et FOURMENT, avec Paul Fourment (assistant en 1654) et François Rubens (consul en 1656, mais dont les armoiries n'ont pas été représentées). On peut évoquer un célèbre tableau de Pierre-Paul Rubens intitulé «Hélène (Fourment) et son fils François», peint en 1635.
- VAN GINDERTALEN. La basilique N.D. de Dole possède un tableau représentant la «Purification de la Vierge» exécuté par un Van Gindertalen en 1668.

Adresse de l'auteur:
Jean Rousseau
Rue du Petit Fort
F-39100 Dole